

Communauté  
de communes

# Info

[www.cc-bievre-liers.fr](http://www.cc-bievre-liers.fr)



*d*ossier

## Assainissement individuel : la communauté de communes vous conseille et vous accompagne dans vos démarches

**PAGE 2**

- ▶ “Mon village est fantastique”
- ▶ Grand succès du Village Sportif de l'Isère

**PAGE 3**

- ▶ Les entreprises de l'Isère invitées de Berlioz

**PAGE 8**

- ▶ Les perspectives de la médiathèque
- ▶ Frésenius : loin d'être sous perfusion

**PAGE 9**

- ▶ Plan Local de l'Habitat (PLH) : l'habitat de demain en Bièvre-Liers

**PAGE 10**

- ▶ Hommage à Jean Boyer

**PAGE 11**

- ▶ En bref

**PAGE 12**

- ▶ Dispositif FISAC : le Pays de Bièvre-Liers ose !



## “Mon village est fantastique”

*Et si vous nous faisiez découvrir l'aspect “fantastique” de votre village ? C'est le défi que Jean-Pierre Barbier, Président de la communauté de communes, a lancé en juin dernier dans le cadre du festival rural du court-métrage amateur sur le thème “Mon village est fantastique”. Explications.*

Pour tous les réalisateurs amateurs, l'heure est à la cogitation tous azimuts. Objectif pour eux : réaliser un film de 5 minutes environ, basé sur

un élément du patrimoine de l'une des communes du Pays de Bièvre-Liers et mettre en avant son aspect “fantastique” (au sens merveilleux, magique, surnaturel). C'est ce qu'a rappelé, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, André Barral Barron, Vice-président délégué à la culture, aux habitants du territoire inscrits au concours en présence de l'association Ciné-Philia, partenaire de ce projet. Point important qui en a rassuré plus d'un : des connaissances en technique du cinéma ne sont en rien obligatoires. Le tout est d'avoir de l'imagination, des idées et l'envie de participer.

20 synopsis seront retenus par le comité de lecture. Les auteurs sélectionnés pourront ensuite bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un encadrement gratuit tant pour le matériel et la technique de tournage (avec le concours des habitants de leur commune) que pour l'écriture du scénario et le montage du film. Souhaitons une large mobilisation autour de ces courts métrages imaginatifs pour un plaisir maximum pendant la projection lors du festival qui aura lieu fin mai.

► **Suivez ce projet sur le site Internet de la communauté de communes, rubrique : culture/festival.**



## Grand succès du Village Sportif de l'Isère

*Lancé en septembre 2008 à l'initiative du conseil général de l'Isère, le village sportif de l'Isère a terminé sa course folle dans la commune de La Côte-Saint-André, du 18 au 26 septembre derniers.*

Durant 11 jours, plus de 16 000 personnes se sont rendues sur place ont pu s'essayer gratuitement à l'ultimate (lancer de frisbee en équipe), à la carabine laser, au skating, à la via ferrata ou encore à l'escalade...



Le choix était conséquent puisque 38 activités étaient proposées. Ouvert au grand public les week-ends et les mercredis, l'événement a été réservé, sur des créneaux spécifiques, aux scolaires, encadrés par les éducateurs de l'UCPA, partenaire de l'opération. De la primaire au lycée, près de 2 000 élèves ont ainsi pu participer aux différentes animations. La plupart des activités étaient aussi accessibles aux personnes porteuses de handicaps moteur, intellectuels ou poly sensoriel grâce à un matériel ou des activités adaptées. Enfin, un espace dédié aux associations sportives a été le lieu de nombreuses démonstrations et de contacts privilégiés avec des adhérents potentiels.

Pour cette dernière étape de cet événement, Georges Colombier, Député de l'Isère, Yannick Belle conseiller général délégué au sport, Jean-Pierre Barbier, Président du Pays de Bièvre-Liers et Jacky Laverdure, Maire de la Côte-Saint-André ont ouvert officiellement le village. Une occasion pour les élus de rappeler les vertus fédératrices du sport



: respect, solidarité, volonté, maîtrise de soi, courage, entraide... ainsi que le rôle précieux des associations et clubs sportifs auprès des jeunes. Cette étape a également été le lieu de la première édition des rendez-vous du “sport santé” initiés par le ministère des Sports et de la Santé avec ateliers cuisine, dégustations et conférence animée par le professeur Christian Berger Vachon.



Le 18 juillet dernier, Jean Boyer nous a quittés laissant derrière lui un territoire orphelin.

Homme de cœur, de convictions et d'actions Jean Boyer faisait partie de ces pionniers qui laisseront à jamais leurs empreintes dans la mémoire collective.

Homme de culture aussi, lui et une poignée d'amis seront à l'initiative du tout premier Festival Berlioz en 1954 mais aussi du retour de celui-ci à La Côte-Saint-André. Ce Festival auquel il tenait tant et pour lequel il a tant œuvré a aujourd'hui une envergure internationale.

Maire de Gillonnay durant 25 ans, conseiller général pendant 36 ans, Député de l'Isère 10 années et Sénateur de 1983 à 2001, il fut un élu engagé et à l'origine de grands projets en Bièvre-Liers mais aussi sur tout le Département.

Visionnaire, il est à l'origine du premier district rural de France, devenu Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers. Accompagné par les élus de 16 autres communes, cette nouvelle coopération intercommunale est née dans une situation économique compliquée. Malgré les 30 glorieuses, le territoire affrontait alors la crise du secteur textile et l'exode rural. Mais déterminé à agir, les premières infrastructures nécessaires au développement économique du territoire ont été posées : lycée agricole, centre fiscal, centre régional d'abattage, zone industrielle du rival et bien d'autres

Il n'a eu de cesse de s'investir pour son territoire, qu'il a porté au niveau de rayonnement qu'on lui connaît aujourd'hui.

Ce que nous devons retenir de l'homme, de son courage et de son engagement est que rien n'est fatalité, soyons acteur et construisons notre avenir

Jean-Pierre Barbier  
Président de la Communauté de communes  
du Pays de Bièvre-Liers



## Les entreprises de l'Isère invitées de Berlioz

Promouvoir l'image du territoire dans un contexte convivial auprès des entreprises de l'Isère. Tel était l'objectif de cette première soirée de l'économie organisée par le Pays de Bièvre-Liers durant le Festival Berlioz. L'occasion pour Jean-Pierre Barbier et Pierre Eisler, vice-président délégué à l'économie, qui ont accueilli 90 convives, de rappeler que le territoire a de nombreux atouts pour faciliter le développement d'activités économiques : situa-

tion géographique favorable, infrastructures routières, équipements structurants, zones d'activités, animation économique et événements à la renommée internationale comme le Festival Berlioz. Bruno Messina, directeur du Festival, a, quant à lui, présenté le magnifique programme de la soirée qui a tenu toutes ses promesses. Georges Colombier, Député de l'Isère, Pierre-Henri Guilbert, PDG du Dauphiné Libéré, figuraient parmi les nombreux invités.



## Médiathèque : le réseau

Le 17 septembre dernier, les bénévoles et professionnels des bibliothèques du territoire étaient conviés au siège de la communauté de communes pour une réunion avec la bibliothèque départementale de l'Isère, dans le cadre

du projet de médiathèque tête de réseau. Le sujet : qu'est ce qu'un réseau ? Quel est le rôle d'une médiathèque tête de réseau ? Les échanges et les informations ont été nombreux et l'intérêt pour l'avenir de la lecture publique réelle.

# Assainissement la communauté d et vous accompag

*Depuis 2007, la communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers a créé un service public de l'assainissement non collectif (SPANC). Associant conseils, recommandations et contrôles des habitations non raccordées au tout-à-l'égout, ce service s'inscrit dans une démarche globale de préservation de l'environnement. Présentation.*

**D**e la salle de bains à la cuisine, en passant par les toilettes ou la buanderie, chaque habitant produit en moyenne entre 100 et 150 litres d'eaux usées chaque jour. Issues du domicile de chacun, ces eaux domestiques doivent être épurées avant de rejoindre le milieu naturel (rivière, fossé, sous-sol, etc.). Lorsqu'elles émanent de logements raccordés au réseau d'assainissement collectif, les eaux usées sont collectées, traitées et épurées en stations d'épuration. Pour les logements non raccordés au réseau collectif, il est obligatoire de disposer d'un système d'assainissement individuel qui traite l'ensemble de ses eaux usées. Mais un contrôle des installations s'impose afin de mieux veiller à la qualité de la ressource en eau et donc à la protection de l'environnement. C'est pourquoi le Pays de Bièvre-Liers, conformément à la loi sur l'eau, a créé un service spécialement chargé de l'assainissement individuel.

## PERFORMANT

À la disposition des habitants pour répondre à leurs questions, que ce soit sur le dispositif à mettre en place ou sur son entretien, le service chargé de l'assainissement individuel veille à la conformité de l'installation dont le propriétaire reste l'unique responsable. Par ailleurs, il s'assure que l'installation de chaque propriétaire ne génère pas de pollution directe du milieu récepteur (rivière, fossé, nappe phréatique, etc.) ou de nuisances sur la salubrité publique (rejets sur voirie communale, chez le voisin, etc.). Grâce au respect des normes en vigueur, l'assainissement individuel est aussi performant, en termes de dépollution. De nouveaux systèmes tels que des micro stations agréées, des filtres compacts ou des filtres plantés de roseaux permettent une efficacité de traitement pour les eaux usées domesti-



# ent individuel :

## e communes vous conseille

### ne dans vos démarches



ques chez les particuliers tout en réduisant l'emprise au sol. Par ailleurs, les filières traditionnelles (fosse septique toutes eaux, champ d'épandage, filtre à sable) bien réalisées et bien adaptées à chaque situation peuvent aussi bien assainir vos eaux usées que la station d'épuration des Charpillates.

### ÉTAT DES LIEUX

Depuis sa création, le service a contrôlé environ 1 800 installations. D'ici à la fin de l'année, il aura visité les 2 000 installations du territoire. Les résultats nous informent que 75 % des systèmes ne sont pas conformes aux normes en vigueur mais sans nuisance avérée, 10 % sont conformes et 15 % d'entre eux ne sont pas conformes et génèrent, en

plus, des nuisances ou des pollutions. C'est sur ces derniers, soit environ 300 systèmes, que le service d'assainissement a décidé d'axer son travail pour que les nuisances disparaissent. Dans ce cadre et afin d'aider les particuliers que la loi oblige à mettre aux normes leurs systèmes d'assainissement, le SPANC de la communauté de communes a mis en place un service "clé en main" de réhabilitation. Ainsi, le propriétaire qui a obligation de réaliser des travaux de mise en conformité de son système peut déléguer la maîtrise d'ouvrage de ses travaux au SPANC.

### RÉDUIRE LES COÛTS

Dans un premier temps, une étude de réhabilitation est menée afin de déterminer le système le mieux adapté à la mise aux normes de son installation selon les contraintes de l'habitation, de la parcelle et de la nature du sol. Ensuite, le SPANC fait effectuer des devis de terrassement auprès des entreprises retenues par appel d'offres. Ce, afin d'obtenir le meilleur tarif pour les travaux préconisés par le bureau d'études. Enfin, les travaux sont réalisés en tenant compte et en réutilisant, si

possible, des parties existantes (tuyaux d'amenée des eaux usées, fosse, écoulements vers l'exutoire) et cela pour générer le moins de désagréments sur la propriété.

Avantages de ce service :

il permet tout d'abord de réduire les coûts

compte tenu du regroupement d'une cin-

quantaine de chantiers annuels, environ 10 % espérés. Le SPANC perçoit, par ailleurs, 30 % du montant HT des travaux en subvention de la part de l'Agence de l'Eau qu'il déduit de la facture finale des propriétaires. Par ailleurs, il permet au propriétaire de ne pas se soucier de l'ensemble de la démarche, le SPANC gérant le chantier dans sa totalité. Une fois les travaux réalisés, le SPANC envoie la facture de solde en déduction d'un acompte versé au démarrage du chantier.





## TÉMOIGNAGE

### MICHAEL LINDE

Propriétaire d'une maison à Gillonnay depuis le printemps dernier, Michael Linde a reçu la visite du SPANC en avril.

#### ► QUELLE ÉTAIT LA RAISON DE LA VISITE DU SPANC ?

Nous venons d'emménager et nous habitons dans une maison équipée d'une fosse septique qui n'est plus aux normes. L'idée était de faire un point sur les solutions envisageables afin de respecter tant les obligations réglementaires que l'environnement.

#### ► QUELLE AIDE VOUS A APPORTÉ LE SPANC ?

Un vrai conseil de professionnels. La remise aux normes de la fosse septique allait nous coûter bien plus cher que la mise en place d'une micro station. Nous avons donc opté pour cette solution. Aujourd'hui, nous attendons un chiffre mais c'est le SPANC qui s'en occupe. Il va lancer un appel d'offres pour la construction de plusieurs micro stations puisque nous ne sommes pas les seuls dans ce cas. Nous avons aussi reçu la visite du technicien du SPANC qui était accompagné par un géologue. Ils sont venus prendre des mesures sur notre terrain. Comme cela a été organisé par le SPANC, nous avons payé cette prestation beaucoup moins chère que si nous étions passés directement par un bureau d'études. Les conseils du SPANC et toutes les démarches qu'ils ont entreprises jusque là pour notre compte ne nous ont rien coûté et j'apprécie d'avancer avec lui, étape par étape, sans précipitation.

#### ► QUELS SONT LES AVANTAGES D'UNE MICRO STATION ?

En ce qui nous concerne, elle nous coûte moins cher que la remise aux normes de notre fosse septique. Par ailleurs, comme cela supprime le champ d'épandage, c'est donc un gain de place et les eaux usées vont directement dans la micro station, y sont traitées et les rejets sont épurés. En terme d'entretien, c'est aussi assez simple et le SPANC nous a dit qu'il nous accompagnerait durant les deux premières années. J'ai aussi la solution de prendre un contrat d'entretien mais si c'est simple à faire, je pense que je le ferai moi-même.

## Financement des travaux : des solutions existent

Pour le financement des travaux, les propriétaires peuvent bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro (éco PTZ), selon les conditions d'éligibilité, pour des travaux concernant la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie (loi de finances n° 2008-1425 du 27 décembre 2008, pour 2009). La

Caisse d'allocations familiales et certaines caisses de retraites proposent également des prêts à taux avantageux. Les propriétaires peuvent aussi bénéficier d'aides à un taux variable selon les conditions de revenus du ménage par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat.

## Réseau : extension raisonnée

Les collectivités locales, tout comme la communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers, ne peuvent plus étendre les réseaux d'assainissement comme ils ont pu le faire dans les années 1990-2000. Trois facteurs expliquent cette situation :

- La baisse voire la fin des subventions provenant de divers partenaires (Agence de l'eau, conseil général de l'Isère, région Rhône-Alpes...) destinées aux extensions du réseau d'assainissement.
- Le territoire et le relief de certaines communes qui ne facilitent pas l'agrandissement des réseaux. En effet,

il n'est souvent pas raisonnable et rentable d'enterrer des centaines de mètres de tuyaux pour raccorder une dizaine de maisons.

- Les coûts de chantiers ont très nettement augmenté ces dernières années, se plaçant entre 150 euros et 250 euros le mètre linéaire de réseau sous voirie.

Autant de facteurs qui induisent un nécessaire changement d'orientation de la politique de l'assainissement pour les collectivités locales tout comme pour Bièvre-Liers.

## Qui est responsable ?

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a reconnu l'assainissement individuel, c'est-à-dire les systèmes de traitement des eaux usées des habitations non raccordées au "tout-à-l'égout", comme un système d'assainissement à part entière. Elle a réaffirmé en outre que la collectivité n'a en aucun cas l'obligation de raccorder l'ensemble des maisons d'une commune au réseau d'assainissement collectif. Dans ce cadre, le particulier dont l'habitation n'est pas raccordée, doit mettre en place un système d'assainissement individuel dont il est entièrement responsable. Il doit donc justifier d'un dispositif adapté

à son habitation et à son terrain, de sa conformité et de son maintien en bon état de fonctionnement pour garantir un traitement efficace et préserver ainsi la qualité des eaux du milieu naturel.

La collectivité compétente en matière d'assainissement, comme le Pays de Bièvre-Liers, doit mettre en place un service spécifique chargé de contrôler ces dispositifs individuels. Pour cela, le code de la Santé publique autorise l'accès des agents du service assainissement aux propriétés privées sous réserve d'un avis préalable indiquant le jour et l'heure de la visite.



## Une vidange tous les 4 à 10 ans

Depuis l'arrêté du 7 septembre 2009, une fosse septique ou fosse toutes eaux doit être vidangée aussi souvent que nécessaire. Il est recommandé de vidanger votre fosse septique tous les 4 à 10 ans. Quant à la fosse toutes eaux (l'ensemble de vos eaux usées), il est recommandé de la vidanger tous les 4 ans pour assurer son bon fonctionnement. Mieux vaut faire du préventif que du curatif ! La communauté de communes du Pays de Bièvre-Liers propose, dans ce cadre, un service d'entretien des installations



d'assainissement individuel par l'intermédiaire d'une société privée spécialisée. Ce, à des tarifs avantageux, suite à une mise en concurrence. Depuis mars 2010, plus d'une centaine de personnes ont bénéficié de ce service. Le contenu de la fosse est aspiré à l'aide d'un tuyau, stocké dans un camion, puis acheminé vers la station d'épuration des Charpillates. Cette matière de vidange est ensuite déversée dans une fosse spécifique puis réinjectée progressivement dans le circuit de la station d'épuration pour être traitée. L'eau ainsi dépolluée à 90 % est alors rejetée dans les bassins d'infiltration qui terminent le processus de dépollution de manière naturelle. En proposant ce nouveau service, la communauté maîtrise totalement l'élimination des boues de vidange des habitations individuelles. Les tournées de vidanges sont organisées par le prestataire en optimisant ses déplacements. Ce service est destiné aux vidanges "dites d'entretien régulier" et non aux vidanges d'urgence. C'est pourquoi les propriétaires de système d'assainissement individuel doivent **s'inscrire à l'avance** afin d'éviter que leur fosse ne se bouche, car en cas d'urgence, les tarifs ne sont plus les mêmes !

### SERVICE DE VIDANGE : SUR DEMANDE

- Si vous souhaitez bénéficier du service de vidange, prenez contact au 04 74 20 98 36 ou contactez directement le technicien, Sébastien Muffat-Jeandet, au 04 74 20 98 37.

### ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

## COMBIEN ÇA COÛTE ?

#### ► LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS

**NEUVES :** un certificat de conformité (ou de non conformité) est délivré à l'issue des travaux d'installation d'assainissement individuel pour toute construction neuve d'un bâtiment. Ce contrôle porte sur la conception, l'implantation ou la bonne exécution des ouvrages. Il est réalisé avant remblaiement des fouilles. La redevance s'élève à 168,80 euros.

#### ► LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS

**EXISTANTES TOUS LES 4 ANS :** un rapport de visite détaille l'état, le fonctionnement et l'entretien de l'équipement ainsi que le classement de l'installation selon son incidence sur l'environnement ou la salubrité publique. Le coût de cette prestation (montant forfaitaire annuel appliqué sur la facture d'eau) s'élève à 31,65 euros. Le service assure également une mission de conseil permanente auprès des usagers.



#### ► L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS :

cette mission est déléguée ou sous-traitée par le Pays de Bièvre-Liers à une société privée qui regroupe les vidanges commandées à l'échelle du territoire, pour un montant de 121,85 euros le forfait de vidange initial (volume de fosse jusqu'à 3 000 litres). Cela représente une économie non négligeable pour les usagers de l'ordre de 50 %.

#### ► LES FRAIS DE TRAITEMENT DES MATIÈRES

**DE VIDANGE** à la station d'épuration des Charpillates sont compris dans la redevance annuelle de 31,65 euros que les propriétaires versent pour le contrôle. Ils ne sont pas facturés en sus. Pour information, dans certaines collectivités, les frais de traitement s'élèvent entre 10 et 30 euros/m<sup>3</sup> traité. Ils sont facturés en plus de la redevance annuelle.

Le Pays de Bièvre-Liers a choisi de gérer le service "Assainissement non collectif" en régie directe. Cela lui permet d'économiser 10 % de charges en comparaison avec une délégation de service auprès d'une société privée. Le pôle "Assainissement collectif" est lui aussi en régie directe. Le fonctionnement de l'ensemble du service est ainsi plus cohérent. Un assainissement individuel bien entretenu n'est pas plus cher que l'assainissement collectif et tout aussi efficace.

# Les perspectives de la médiathèque

*Des rendez-vous importants ont eu lieu tout au long de l'été et les rencontres se poursuivent.*

Le cabinet Emergence Sud, chargé de la mission de programmation qui est un préalable à la mission de l'architecte, a présenté le 21 juillet au comité de pilotage un rapport sur une analyse de l'environnement territorial et un diagnostic de la lecture publique des actions culturelles engagées.

Ce rapport met en exergue une population pour le territoire plutôt jeune et peu qualifiée. Il indique également que Bièvre-Liers est sous équipé en matière d'équipements culturels avec une moyenne de 5,11 m<sup>2</sup>/100 habitants (la moyenne nationale est de 7 m<sup>2</sup>/100 habitants) et donc en offre culturelle même si celle-ci est de grande qualité à travers, notamment, les résidences artistiques, le musée ou le Festival Berlioz.

Plus particulièrement sur le volet lecture publique on peut noter la grande implication des bénévoles. Sur les 120 personnes investies en la matière plus de 95 % sont des bénévoles. Les bibliothèques organisent de nombreuses manifestations et sont très impliquées dans la vie éducative et culturelle de leur commune. Le taux d'inscrits représente 14,41 % sur le territoire pour une moyenne nationale

à 15,45 %. Il est enfin clairement indiqué l'absence d'un équipement moteur et attractif. La commission culture a pris connaissance de ce rapport au cours de l'été.

Le 13 septembre, le pré-programme a été remis au comité de pilotage, au bureau et à la commission culture pour avis. Cette étape a pour but de nombreuses finalités dont la définition des modalités de coopérations intersites, le positionnement de chaque équipement par rapport à sa commune d'implantation et des communes de l'intercommunalité ou les premiers éléments budgétaires.

Le 17 septembre dernier, la bibliothèque départementale de l'Isère est venue à la communauté de commune présenter aux bénévoles et professionnels des bibliothèques du territoire les principes et les conséquences de mise en place d'un réseau de lecture publique.

Parallèlement s'est tenue la première réunion de la commission locale d'éva-



luation de transfert de charges qui doit aboutir à des transferts financiers entre la communauté de communes et les communes de Saint-Siméon-de-Bressieux et de La Côte-Saint-André suite au transfert de compétences.

D'ici la fin de l'année, il est envisagé de valider le programme, de déposer la demande subvention auprès du conseil général de l'Isère mais également d'avancer à grand pas dans le choix des architectes.

Deux éléments conditionnent toujours la réalisation du projet : les lieux d'implantation des bâtiments sur chacune des communes et l'octroi des subventions par nos partenaires financiers.

## Frésenius : loin d'être sous perfusion



De g. à d. : Henri Gerbe, Maire de Brézins, Jean-Pierre Barbier, Président de Bièvre-Liers, Jean Claude Batriaud, Directeur de Bièvre Liers et Bernard Maillefaud, direction de l'entreprise Fresenius.

*Frésenius, compte parmi les entreprises phares du territoire du Pays de Bièvre-Liers. Elle est située sur la commune de Brézins.*

Elle a passé cette année un cap symbolique important : 100 000 pompes à perfusion et nutrition fabriquées et commercialisées sur une année. Cette entreprise médicale dont le siège est en Allemagne, compte près de 22 000 personnes dans le monde.

A Brézins, elle emploie 320 salariés expérimentés et très compétents. Elle est le centre de compétences de Frésenius Kabi pour les technologies de perfusion. Elle regroupe notamment le centre

de Recherche et de Développement (R&D), la production pour les pousse-seringues, les pompes volumétriques et pompes à nutrition, les fonctions de commercialisation et de marketing stratégiques ainsi que les services après-vente.

C'est avec tout le personnel, la direction de l'entreprise et les élus de Bièvre-Liers qu'elle a fêté, avant l'été, le passage de la fabrication de 100 000 pompes à perfusion et nutrition.

## Plan Local de l'Habitat (PLH) : l'habitat de demain en Bièvre-Liers

*L'objectif principal de la procédure est d'offrir des logements qui répondent aux besoins des habitants, en phase avec leur niveau de ressources.*

Ce document renvoie par ailleurs à la loi de "Mobilisation pour le logement 2009" qui s'appuie sur une territorialisation des objectifs de production de logements par commune, par typologie de logements sociaux et très sociaux (PLUS et PLAI) et de logements conventionnés et très sociaux.

Le PLH est aussi un outil de planification important à l'échelle des territoires puisqu'il doit être en conformité avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale, document d'orientation déterminant sur les 20 ans à venir les grandes orientations d'aménagement de la Région Urbaine Grenobloise). Il est mis en place par les intercommunalités. Au niveau de la commune, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) doit répondre aux orientations du PLH. Ce dernier a donc une influence sur le devenir urbanistique des communes.

Sur le territoire de Bièvre-Liers, la communauté de communes a fait le choix de relancer la procédure de PLH, suite à la validation du projet de territoire (enjeu n°2) en 2008.

Par délibération du 28 septembre 2009, les élus communautaires ont décidé du lancement de la démarche avec l'appui d'un cabinet spécialisé (ACIEF). La mise en œuvre se fait en 3 temps :

- un diagnostic de la situation locale,
- une définition d'orientations stratégiques,
- un plan d'action territorialisé.

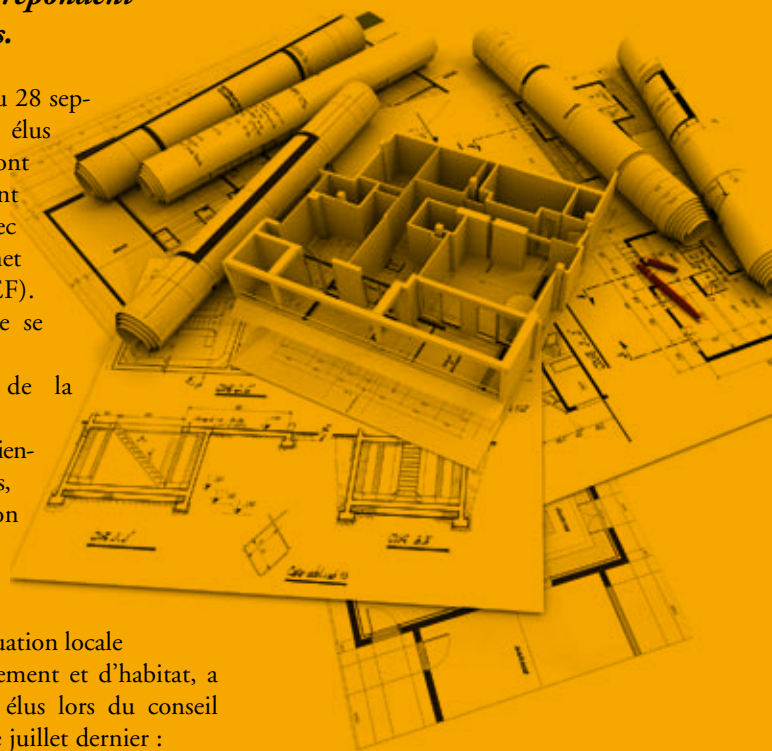
À ce jour, la première phase, qui met en avant la situation locale en matière de logement et d'habitat, a été présentée aux élus lors du conseil communautaire de juillet dernier :

- Une armature urbaine organisée autour des villes centres de La Côte-Saint-André et de Saint-Siméon-de-Bressieux,
- un mode de développement de l'habitat caractéristique d'un territoire rural,

- une forte pression foncière et immobilière due à l'arrivée de ménages extérieurs,
- un parc ancien délaissé principalement dans les villes centres.

Les enjeux d'un tel diagnostic vont donc porter en priorité sur le maintien d'une organisation du développement urbain et de l'habitat centré sur les villes centres et les villages "points d'appui", sur une maîtrise du développement d'un habitat de qualité (Haute Qualité Environnementale), en proposant une offre de logement accessible à la diversité des besoins locaux (logements d'urgence, avec une anticipation des besoins liés au vieillissement, ou en confortant le dispositif accueil des jeunes...), en traitant aussi le parc ancien, peu confortable vacant comme réponse aux besoins de logements futurs et organiser sur les villes centres les réponses aux besoins spécifiques de certains publics.

Un plan d'actions doit être proposé très prochainement aux élus pour une adoption prévue fin 2010 début 2011 afin d'être soumis ensuite à l'avis des services de l'État avant sa mise en œuvre.



# h hommage

# Jean Boyer

## JEAN BOYER

Né en 1923, il est originaire d'Oyeu.

### Ses mandats

- Maire de Gillonnay : 1965 - 1989.
- Président du District : 1961 - 1971 puis de 1983 - 1989.
- Conseiller général du canton de La Côte-Saint-André : 1958 - 1994.
- Député : 1968 - 1978.
- Conseiller régional : 1974 - 1986.
- Sénateur : 1983 - 2001.

### Ses principaux chevaux de bataille

- Le maintien et le soutien aux agriculteurs.
  - Faire de Bièvre-Liers un territoire économiquement attractif.
  - Equiper le territoire pour générer un développement local, que les habitants puissent se former, travailler et vivre sur ce territoire.
  - Rendre la culture accessible au plus grand nombre.
- Ses combats furent nombreux et ses succès durables.

### Son empreinte

Sa vision, son travail et sa détermination ont profondément marqué notre territoire :

- **Juin 1961** : création du premier district rural de France en présence de Messieurs Maurice Doublet, Préfet de l'Isère et de Jean Rochet Sous Préfet de Vienne.
- **1962** : construction d'un collège de l'éducation nationale, qui devint bien vite un lycée, d'un collège agricole lui aussi vite transformé en lycée.
- **1967** : construction du collège Jongkind, construction d'un centre des impôts, d'un gymnase, première amélioration de la piscine municipale. Et aussi, la création d'un centre régional d'abattage.
- **1967** : édification du centre fiscal.
- Création d'une déviation de La Côte-Saint-André.



- Création d'une Zone Industrielle près de la gare SNCF.
- Fondateur du Festival Berlioz, aujourd'hui à la renommée internationale.
- Il a également soutenu de nombreux projets qui ont vu le jour grâce à son énergie et sa ténacité.

Le 9 décembre 1961, Jean Boyer reçoit Edgard Pisani, Ministre de l'Agriculture, pour entériner la création du collège agricole qui deviendra le lycée agricole.



*C'est avec beaucoup de tristesse que le 18 juillet dernier, le Pays de Bièvre-Liers apprenait le décès de Jean Boyer, sénateur et fondateur du Festival Berlioz. Le Bièvre-Liers info se devait de lui rendre hommage et revenir sur son action remarquable pour notre territoire.*

## TÉMOIGNAGES

Le passage de ce fils des terres froides dans notre plaine de Bièvre, dont il devint un vrai citoyen laissera un souvenir impérissable.

Sollicité de se présenter au Conseil Général pour représenter le canton de La Côte-Saint-André, il mit alors un doigt dans la vie politique. Son bras, son corps, son âme y furent engloutis. Et toute sa vie, il fût au service des autres.

Ce ne fût pas pour faire des paroles oiseuses, mais pour créer du concret !

Alors, grâce à ses efforts et aussi de ceux de ses amis, Moulin Emptoz Gillet, M. Pugin, M. Bect, M. Ciceron, M. Jacquier et M. Ricard, ce fût une vraie rafale de créations pour le territoire.

D'autres, plus qualifiés que nous, vous parleront du Festival Berlioz qui sans toi, Jean Boyer, n'aurait jamais vu le jour.

Son dernier combat fût de tenter de faire réaliser, à la gloire de notre illustre concitoyen, un trompe-l'œil sur la façade à l'angle des avenues de Verdun et Camille Rocher, et son projet se réalisera peut-être un jour...

Merci à toi, Jean Boyer, le grand visionnaire et meneur d'hommes, et aussi à ton épouse, qui dût accepter bien des sacrifices pendant que son mari se démenait pour faire bouger notre plaine.

### Thierry Langouet, directeur du lycée agricole

48 ans après sa construction, le lycée agricole continue à marquer de son empreinte son territoire et le secteur professionnel agricole. Cet établissement a formé plusieurs générations d'agriculteurs et de salariés du secteur agricole. Avec

280 élèves et 120 apprentis, il constitue toujours un tremplin indispensable pour tous ceux qui souhaite s'intégrer dans ce milieu. À travers les cinq missions de l'enseignement agricole et notamment celles d'expérimentation et d'animation des territoires, il a aujourd'hui une place privilégiée dans l'agriculture iséroise. À la pointe de l'évolution, l'établissement est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'agriculture durable, à la fois performante sur le plan technique mais également écologiquement irréprochable.

### Bruno Messina, directeur du Festival Berlioz

Pour avoir souvent rencontré Jean Boyer depuis ma nomination à la direction du Festival Berlioz, je crois pouvoir dire qu'en se battant toute son existence pour la mémoire de cet artiste exceptionnel, avec tant de passion, de conviction, d'intransigeance aussi - comme Berlioz dans sa vie et pour sa musique ! - Jean Boyer ne vouait pas seulement un culte au musicien, au génie, mais il vouait aussi un culte à son pays, à sa Bièvre, à son Dauphiné. Jean Boyer m'avait dit sa joie et sa fierté des récents succès du festival, des 20 000 spectateurs, de la façon dont il gagnait ici, chez lui, en popularité, tout en ayant des échos élogieux dans la presse nationale et internationale. Il savait le goût de Berlioz pour les défis. Et il avait l'œil vif et malicieux d'un enfant qui rêve de les relever. Ce que nous tenterons, avec son souvenir, dans chaque Festival Berlioz à venir.

SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## “Votre avis” : la rubrique qui donne la parole aux internautes

Vous surfez de temps en temps ou très régulièrement sur le site de la communauté de communes ? Très bien ! Dans les deux cas, votre opinion nous intéresse. Nous avons créé la rubrique “Votre avis” afin que vous puissiez vous exprimer sur le site en lui-même, les services proposés par le Pays de Bièvre-Liers, ce que vous souhaiteriez y trouver... L'idée : progresser ensemble.

Les commentaires apportés par les internautes nous ont déjà permis de modifier des choses et de vous proposer, en matière de culture notam-

ment, une programmation tout au long de l'année et des spectacles pour tous.

► **Située en page d'accueil, la rubrique “Votre avis” vous attend et vos réponses nous intéressent ! Connectez-vous sur [www.cc-bievre-liers.fr](http://www.cc-bievre-liers.fr).**



## Une saison culturelle colorée

Grande nouveauté cette année côté culture : le tarif abonnement est appliqué dès l'achat de deux spectacles. Découvrez la programmation rythmée par le thème de l'humour : théâtre d'improvisation ou théâtre musical, contes et musiques festives avec Emzel Café. Ajoutez à cela la première rencontre théâtre de la compagnie en résidence, le concert du Petit chaperon rouge de Carpe Diem, le festival du court-métrage amateur ... vous n'allez plus savoir à quel spectacle assister ! Bref, vous trouverez forcément des spectacles à votre goût ! Une solution : prenez les tous en vous abonnant.



## Du zen au disco, Aqualib' s'est jeté à l'eau !

Après le succès de la soirée zen d'octobre dernier, Aqualib a renouvelé l'expérience ! Cette fois-ci, le maillot à paillettes était de rigueur ! Sur des airs de Zumba fitness qui ont fait fureur cet été, Amanda, l'une des animatrices d'Aqualib', a créé une belle ambiance, permettant à tous de fouler le dance floor flottant installé pour l'occasion au beau milieu du bassin sportif !

Et ce n'est pas tout puisque l'ensemble de l'équipe d'éducateurs d'Aqualib', avec Barhy en maître de cérémonie, avait concocté un programme de folie pour s'amuser toute la soirée : séance de step, aquabike, dance ou aquatonic ont permis à tous de participer à la fête. La musique et les sunlights du DJ maxi power ont enflammé la piscine jusqu'au début de la nuit.

► **Un succès qui en appelle d'autres ! En attendant ce moment, Aqualib' vous attend pour la deuxième édition de la soirée zen le 26 novembre alors détendez-vous.**



# INFOS PRATIQUES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU PAYS DE BIÈVRE-LIERS

1, bd Maréchal de Lattre de Tassigny  
BP 28 - 38261 La Côte-Saint-André cedex

► **Tél. 04 74 20 34 77**

► **[www.cc-bievre-liers.fr](http://www.cc-bievre-liers.fr).**

► **Ouverture du mardi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Le lundi de 9h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.**

► **LE SERVICE ENVIRONNEMENT CHANGE DE NUMÉRO :**

Pour toute information ou question (déchets, assainissement, eau potable), pour votre abonnement ou votre résiliation de contrat ou encore en cas de fuite.

**Tél. 04 74 20 86 73**

► **CENTRE DE LOISIRS GALABOURDINE**

Base de loisirs Les Eydoches à Faramans. Pendant les vacances scolaires (hors période de Noël), accueil des 6-17 ans en demi-journée, journée et séjours extérieurs.

**Tél. 04 74 54 32 07 ou 04 74 54 20 34 77**

► **AQUALIB'**

**LA FORME EN BIÈVRE-LIERS**

Espace fitness musculation, espace détente, piscine

**Horaires, tarifs, activités au 04 74 20 98 88 ou [www.cc-bievre-liers.fr](http://www.cc-bievre-liers.fr)**

► **LES HORAIRES DES DÉCHETTERIES**

**Déchetterie du Liers à Nantoin**

Lundi : 9h - 12h

Mardi : 14h - 18h

Jeudi : 9h - 12h

Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

**Déchetterie des Meunières**

**à La Côte-Saint-André**

Lundi : 14h - 18h

Mercredi : 9h - 12h / 14h - 18h

Jeudi : 14h - 18h

Vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h

Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

**Dépôt du Lombard**

**à Saint-Siméon-de-Bressieux**

Lundi : 14h - 18h

Mercredi : 9h - 12h

Samedi : 9h - 12h / 14h - 17h

► **ETANGS**

**Jours d'ouverture, tarifs au 04 74 20 84 13.**

► **URBANISME/CONSULTANCE CAUE**

Vous souhaitez construire, aménager, transformer, agrandir, rénover votre habitation ou votre lieu d'activité ?

Rendez-vous chaque premier vendredi du mois et les deuxième et quatrième jeudi du mois au siège du Pays de Bièvre-Liers à La Côte-Saint-André pour un entretien individuel et personnalisé. Une aide à la lecture des règles d'urbanisme ainsi qu'à la définition de vos besoins vous y est proposée gratuitement et sur rendez-vous.

**Contact au 04 74 20 84 13.**

# territoire

## Dispositif FISAC : le Pays de Bièvre-Liers ose !

*Piliers de la qualité de vie d'un territoire, les artisans et commerçants sont aussi une source majeure d'emplois de proximité. Dans le Pays de Bièvre-Liers, ils sont près de 600, qui chaque jour, contribuent à faire vivre et dynamiser nos villages. C'est pourquoi la communauté de communes s'est lancée dans une opération FISAC, le Fonds d'intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce.*

Après le diagnostic du tissu commercial et artisanal rendu en mars 2010 qui a fait l'objet d'une première restitution publique, le travail s'est poursuivi avec l'ensemble des partenaires pour élaborer le programme d'actions.

Ainsi, quatre axes d'intervention ont été privilégiés pour conforter la dynamique commerciale et artisanale du Pays de Bièvre-Liers :

- Aider à maintenir et développer la performance des entreprises,

- Aménager des espaces publics marchands en développant et structurant le maillage commercial mis en évidence par le diagnostic ;

- Promouvoir et dynamiser le tissu commercial et artisanal en le structurant et en l'animant tout en renforçant les synergies,

- Coordonner ce dispositif en pilotant la démarche.

Ce programme d'actions permettra, grâce à la mobilisation des fonds de l'État, de la région Rhône-Alpes, du conseil général, de la communauté de communes et des communes, de concourir au maintien et au développement de nos entreprises de proximité. Cependant, la définition de cette politique contractuelle sectorielle nécessite du temps et de la vigilance compte tenu du contexte budgétaire actuel. Ce, afin d'opérer les meilleurs choix.

Prochaine étape : l'analyse de notre candidature par l'État pour une mise en œuvre opérationnelle début 2011. La



présentation complète du programme d'actions retenu et validé auprès des professionnels du commerce et de l'artisanat aura lieu elle aussi en début d'année prochaine.



### CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES PENDANT TOUTE LA DURÉE

#### LANCEMENT CC

09/2009

Diagnostic et état initial du tissu commercial et artisanal

#### DÉLIBÈRE CC

03/2010

Projet de dynamisation du commerce et de l'artisanat

#### DÉLIBÈRE CC

09/2010

Acte de candidature pour une OCM-MR

#### INSTRUCTION ÉTAT

10/2010

Préparation mise en œuvre

2011

- ▶ Entreprises
- ▶ Associations
- ▶ Collectivités
- ▶ Consulaires

**METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME D'ACTIONS**